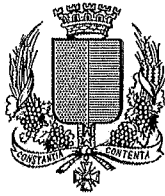


REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
VILLE DE THONON-LES-BAINS



Délibération du Conseil Municipal
de la Ville de Thonon-les-Bains
Séance du 18 mars 2024

CM240318_014

TRAVAUX

Réfection des infrastructures électriques du Port de Rives à Thonon-les-Bains - Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché de travaux

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars, à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le 12 mars 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire.

En exercice : 39
Présents : 34
Représentés : 5
Votants : 35
Quorum : atteint

Étaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie CQVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Madame Laurence BOURGEOIS, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Richard BAUD, Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE, Monsieur Quentin DUVOCELLE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Monsieur Jean-Claude TERRIER
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Monsieur Osman ATES à Monsieur Jean DORCIER
- Monsieur Marc-Antoine GRANDO à Monsieur Jean-Baptiste BAUD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Isabelle PLACE-MARCOZ.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240318_014

TRAVAUX

Réfection des infrastructures électriques du Port de Rives à Thonon-les-Bains - Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché de travaux

Monsieur FAVRAT, Cinquième Adjoint, en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023,
VU la délibération du 30 janvier 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réfection des infrastructures électriques du Port de Rives,
VU la délibération du 24 juillet 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au même marché de travaux,

Le 30 janvier 2023, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réfection des infrastructures électriques du Port de Rives avec la société SPIE CITYNETWORKS, pour un montant total de 1 376 239,25 € HT (1 651 487,10 € TTC).

Le 24 juillet 2023, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un avenant au marché pour des travaux supplémentaires d'un montant de 12 097,72 € HT, soit une augmentation d'environ 0,88 % par rapport au montant initial.

Les travaux de la phase 1 sont désormais terminés et ceux de la phase 2 sont en cours.

De nouveaux travaux supplémentaires non prévus initialement sont nécessaires et doivent faire l'objet d'un avenant n°2 :

- L'ancien cheminement subaquatique de l'alimentation électrique de la Digue Napoléon ne pouvant être réutilisé (endommagé et envasé), il convient d'acter la fourniture et pose d'un PE de diamètre 40 entre le quai et la jetée pour un montant de 3 200,00 € HT ;
- Pour permettre l'alimentation électrique du bateau promenade : fourniture, pose et raccordement d'un disjoncteur ; alimentation de la borne de distribution en câble H07 sous fourreau en acier galvanisé ; fourniture, pose et raccordement d'une prise saillie fixe, pour un montant de 2 780,00 € HT) ;
- En vue d'adapter l'alimentation en eau potable de la digue en lien avec les nouvelles bornes électriques installées : fournitures et travaux de pose de différentes fournitures pour un montant de 2 492,00 € HT.

Ces travaux engendrent une plus-value globale de 8 472,00 € HT.

Ainsi, après les deux avenants, le montant du marché ferait l'objet d'une augmentation globale de 1,49 % par rapport au montant initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Ne prend pas part au vote : 4

Monsieur Jean-Claude TERRIER, Monsieur Patrick TISSUT, Monsieur Serge DELSANTE,
Monsieur Jean-Baptiste BAUD
(membres de la régie d'exploitation du Port de Rives)

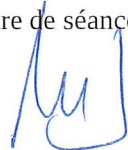
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.